

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019 à 19H30

Présents : F.BEAUVOIS, A.RACCURT, C.GOUVERNEUR, J.P.PERROT, B.LAVIRE, F.BROUSSE
T.GERROSSIER, M.JEANNEY, A.BRET, A.L.BRUNET, I.RACCURT, J.C.RUGA.C.DUMAS.G.PIPAZ

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Absente Excusée : S.AMEUR (Pouvoir C.DUMAS)

Maria JEANNEY est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018

- Section de fonctionnement dépenses : 487 555,96 €
- Section de fonctionnement recettes : 625 110,86 €
- **Soit un excédent de fonctionnement de : 137 554,90 €**

- Section d'investissement dépenses : 370 508,86 €
- Section d'investissement recettes : 949 285,90 €
- **Soit un excédent d'investissement de : 578 777,04 €**

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote, le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Trésorier qui laisse apparaître un résultat de clôture de 460 093,73 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion de l'exercice 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2018

Voir annexe n°1.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les bases prévisionnelles et le produit fiscal attendu sont :

Taxe d'habitation 10.44 % :	base	1 073 000	produit	112 021 €
Taxe foncière (bâti) 11.01 % :	base	1 360 000	produit	149 736 €
Taxe foncière (non bâti) 42.61 % :	base	26 300	produit	11 206 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'évolution des bases 2019, considérant que le produit attendu de **272 963,00 €** est suffisant pour l'équilibre du budget 2019 décide de maintenir les taux d'imposition soit **10.44 % pour la taxe d'habitation, 11.01% pour la taxe foncière (bâti) et 42.61 % pour la taxe foncière (non bâti).**

VOTE DU BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2019

Le budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 757 183,11 € et à 840 027,17 € en section d'investissement est voté à l'unanimité. Les principaux programmes d'investissement sont :

- Construction Mairie.
- Aménagement intérieur et extérieur de la Mairie.
- Voirie
- Poursuite du programme d'Ad'Ap.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2018

- Section d'exploitation dépenses : 0,00 €
- Section d'exploitation recettes : 0,00 €

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote, le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET SPANC EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Trésorier qui laisse apparaître un résultat de clôture de 1 590,68 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2018.

VOTE DU BUDGET SPANC DE L'EXERCICE 2019

Le budget SPANC qui s'équilibre à 1 590,68 € en section d'exploitation est voté à l'unanimité.

MOBILIER MAIRIE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante, qu'il convient à ce stade de la construction de la nouvelle mairie de se positionner sur l'aménagement intérieur. Les prestations retenues sont la réalisation de l'accueil de la nouvelle mairie, accueil visiteurs et placard arrière ainsi que la table du conseil utilisée également pour les mariages. Il soumet trois devis d'un montant respectif de 23 850,00 € HT, de 23 150,00 € HT et de 22 483,00 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la société BOIS DESIGN 01120 MONTLUEL d'un montant de 22 483,00 € HT soit 26 979,60 € TTC. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) CENTRALE DU BUGEY

Monsieur le Maire informe qu'une consultation du public portant sur le projet du Plan Particulier d'Intervention a lieu du 1 avril au 02 mai 2019 et qu'un registre est à disposition à la mairie. Le PPI est établi par Monsieur le Préfet en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement, pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'ouvrages et d'installations dont l'emprise est localisée et fixe. Le PPI est le document d'organisation générale qui définit les objectifs (alerter la population, assurer le bouclage de la zone, protéger la population ...). Le périmètre comprend des communes de trois départements : l'Ain, l'Isère et le Rhône. En 2019, la couverture des plans particuliers d'intervention autour des centrales nucléaires est étendue de 10 à 20 km, la commune de Bressolles se situe donc dans le périmètre d'action du PPI. Conformément aux dispositions de l'article R.741-25 du code de la sécurité intérieure, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce projet de PPI. A. RACCURT demande si ce PPI à une durée et s'il n'est pas en lien avec la rumeur de construction d'un nouvel EPR. Le Conseil Municipal souhaiterait connaître le véritable enjeu de ce PPI mais émet un avis favorable sur le projet de PPI du CNPE du Bugey.

PERSONNEL COMMUNAL/ ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE SERVICE SCOLAIRE ET TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 11 septembre 2018 créant un emploi d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 6 mois pour accroissement temporaire d'activité. Cet emploi créé d'une durée hebdomadaire de 14 heures doit être reconduit pour assurer un 2^{ème} service de cantine dans de bonnes conditions pour le bien-être des enfants et renforcer le personnel de l'accueil périscolaire. Il porte également à la connaissance de l'assemblée qu'il faut considérer un surcroit de travail conséquent du service technique suite au passage de la commune en zéro pesticide. Considérant ce surcroit de travail, il propose de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20/35 pour assurer le désherbage manuel sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ces 2 emplois d'une durée respective de 4 mois et 5 mois.

QUESTION DIVERSE/CFAL (F.BEAUVOIS – A.RACCURT)

Un grand débat public va démarrer le 11 avril prochain jusqu'au 11 juillet 2019 animé par la Commission nationale du débat public portant sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL) ramenant sur le devant de l'actualité le projet de Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL). Les élus départementaux ont unanimement pris position contre le fuseau A. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique à Bressolles afin d'informer la population et de montrer une position ferme contre le tracé du CFAL arrêté par Déclaration d'Utilité Publique en 2012 et dont les impacts négatifs pour la Côtère tant sur un plan économique, environnemental et de cadre de vie ne sont plus à démontrer alors que d'autres solutions, plus respectueuses de nos intérêts moins onéreuses sont possibles et ont déjà été proposées.

La séance est levée à 21 h 46